

Mairie
D'Availles en Châtellerault
86530



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU DIX SEPT DECEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-sept décembre à 20H30 le Conseil Municipal de la commune d'AVAILLES-EN-CHATELLERAULT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur VASLIN Jean-Denis, Maire.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 décembre 2018

PRESENTS : Mrs VASLIN, BARBOT, BIOTTEAU, CLUZEL, TREMEL, LARDEAU, LEDOUX, BIET, Mmes VASLIN, ZEARO, SUCHAIRE, ROUGIER, LORRAIN, JAHAN

ABSENT EXCUSE : Mr ARNAULT (donne pouvoir à Mr VALIN), Mr CAILLAUD (donne pouvoir à Mr TREMEL).

ABSENTES : Mmes GAGNEUX, RIGAUD, GERBEAUX

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr BARBOT Jean-Paul

Approbation du compte rendu du dernier conseil Municipal du 26 novembre 2018 :

Sans observation

Avec observation

Monsieur Le Maire informe qu'il rajoute une délibération à l'ordre du jour : ouverture d'un poste d'Adjoint Technique.

Délibération n°67/2018

TARIFS CANTINE ANNEE 2019

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient comme chaque année de fixer les tarifs de la cantine pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter ces tarifs à compter du 1^{er} Janvier 2019, à savoir :

Prix du repas enfant : 3.08 €

Prix du repas adulte : 4.20 €

- décide à l'unanimité que les familles ayant 3 enfants ou plus inscrits à la cantine se verront appliquer un tarif de 50 % à partir du 3^{ème} enfant.

En accord avec la trésorerie, le paiement sera fera par facturation mensuelle.

Délibération n°68/2018

TARIFS GARDERIE 2019

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs de la garderie scolaire pour l'année 2019. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter ces tarifs à compter du 1^{er} Janvier 2019, à savoir :

- 0.475 € le quart d'heure pour la garderie.
- 0.95 € pour un panier repas ce qui équivaut à une demi-heure de garderie pour le temps de surveillance du repas de l'enfant.

Délibération n°69/2018

TARIFS DES CONCESSIONS CIMETIERES ANNEE 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs des deux cimetières (cimetière d'Availles et cimetière de Prinçay).

Ces tarifs seront inchangés et applicables à compter du 1^{er} Janvier 2019.

CONCESSION CIMETIERE 15 ans	155.00€
CONCESSION CIMETIERE 30 ans	300.00€
CONCESSION CIMETIERE 50 ans	425.00€
OUVERTURE DU CAVEAU PROVISoire / DROIT FIXE	65.00€
LOCATION DU 1 ^{er} AU 30 ^{ème} JOUR : par jour	4.30€
LOCATION AU-DELA DU 30 ^{ème} JOUR : par jour	14.00€

Délibération n°70/2018

TARIFS DU COLUMBARIUM ANNEE 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs du columbarium pour l'année 2019.

Ces tarifs sont inchangés et applicables à compter du 1^{er} Janvier 2019.

CONCESSION COLUMBARIUM 15 ans	155.00 €
CONCESSION COLUMBARIUM 30 ans	300.00€
CONCESSION COLUMBARIUM 50 ans	425.00€

TARIFS POUR LOCATION ESPACE CULTUREL RENE DESCARTES ANNEE 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas appliquer d'augmentation et fixe les tarifs des locations de l'Espace Culturel René Descartes, à compter du 1er Janvier 2019, suivant les tarifs ci-dessous et décide que pour toutes les locations, il sera demandé d'une part un chèque de caution pour le matériel et d'autre part un chèque pour le nettoyage dans le cas où celui-ci ne serait pas fait par le locataire. Ces chèques seront à remettre en Mairie à la prise des clés ; ils seront restitués après vérification de l'état de la salle.

TARIFS	Horaires	Salle Descartes + office	Options gradins	Options petites salles	Ensemble Espace CEA	
					sans gradins	avec gradins
Particuliers de la commune						
½ journée / Soirée en semaine		220€		52€		
1 journée (samedi ou dimanche)	8h à 3 h du matin	330€	103€	83€	412€	515€
Week- End (samedi et dimanche), ou 2 journées	WE : Samedi 8h à lundi matin 9h00	495€	156€	123€	618€	772€
Particuliers hors commune et professionnels						
1 journée (samedi ou dimanche)	8h à 3 h du matin	495€	156€	123€	618€	772€
Week- End (samedi et dimanche), ou 2 journées	WE : Samedi 8h à lundi matin 9h00	745€	232€	187€	932€	1164€
Cautions						
Caution matériel		1020€	306€	51€	1020€	1326€
Caution nettoyage		204€	101€	51€	204€	306€

APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération en date du 10 Juin 2009, le Conseil Municipal a décidé d'engager la révision du Plan Local d'Urbanisme. Le Conseil Municipal a débattu des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) le 21 Novembre 2016. Le projet a été arrêté avec bilan de la concertation par délibération en date du 29 janvier 2018.

Le dossier arrêté a été transmis pour avis aux personnes publiques Associées pendant une durée de 3 mois, puis soumis à enquête publique du 3 Septembre au 2 Octobre 2018, conformément à l'article L 153-19 du Code de l'Urbanisme.

4 permanences se sont tenues en Mairie en présence du commissaire enquêteur, les :

- 3 Septembre 2018 de 9 h à 12 h*
- 11 Septembre 2018 de 14 h à 17 h*
- 19 Septembre 2018 de 9 h à 12 h*
- 2 Octobre 2018 de 14 h à 17 h*

Le déroulement de l'enquête a été régulier et n'a appelé aucune observation du commissaire enquêteur. Dès lors, il est proposé de procéder à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme.

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L 101-2, L151-1 et suivants, L153-1 et suivants et R151-1 à R151-55,

Vu la délibération du 10 juin 2009, prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme,

Vu les débats sur les orientations du PADD du 21 Novembre 2016,

Vu l'arrêt du projet et bilan de la concertation du 29 janvier 2018,

Vu la consultation des Personnes Publiques Associées,

Vu la décision n° E1800026/86 du 1^{er} Mars 2018 rendue par le Président du Tribunal administratif de Poitiers désignant Monsieur CAUDRON Louis comme commissaire enquêteur,

Vu l'arrêté du Maire n° 57/2018 en date du 9 Août 2018 portant organisation de l'enquête publique,

Vu l'enquête publique qui s'est tenue en Mairie d'Availles en Châtellerauld du 3 Septembre au 2 Octobre 2018,

Vu le rapport d'enquête, les conclusions et l'avis motivé remis par le commissaire enquêteur le 25 Octobre 2018,

Considérant que les observations de l'ensemble des personnes publiques associées et du commissaire enquêteur ont bien été prises en compte,

Considérant que le PLU prêt à être adopté est mis à disposition des conseillers municipaux,

Le Conseil Municipal, ayant pris connaissance du dossier et ayant délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver le Plan Local d'Urbanisme présenté lors de la séance.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R 153-21 du code de l'urbanisme.

Elle deviendra exécutoire dans un délai d'un mois à compter de sa réception par le Préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification, ou à compter de la prise en compte de ces modifications.

Le dossier du PLU approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie d'Availles en Châtellerauld.

Information au Conseil Municipal

AMÉNAGEMENT AGENCE POSTALE ET MÉDIATHEQUE : ENTREPRISES RETENUES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des entreprises retenues pour l'aménagement de la l'Agence Postale et de la Médiathèque pour un montant de travaux estimé à 119 100 €H.T.

Lot 1 - Gros œuvre, démolitions, Aménagements extérieures : VEDIER Sébastien pour 48 720.72€ H.T

Lot 2 - Menuiseries extérieures-serrurerie : Menuiserie G.DUBOIS pour 12 205.11€ H.T.

Lot 3 - Menuiserie intérieure : Menuiserie G.DUBOIS pour 4 764.33€ H.T.

Lot 4 - Ouvrages plaques de plâtre : BATI RENOV pour 10 460.70€ H.T.

Lot 5 - Peinture-revêtement ruraux : PIERRE GIRARD pour 7 727.89€ H.T.

Lot 6 - Plomberie sanitaire : TESTARD FRÉDÉRIC pour 4 508.00€ H.T.

Lot 7 - Electricité : SRL EME pour 99 15.69€ H.T.

Les prestations de maîtrise d'œuvre sont estimées à environ 20 000€ H.T. La subvention accordée est de 57 440€ H.T.

L'opposition Messieurs BIET, LEDOUX et Madame ROUGIER rappellent le courrier adressé à leurs collègues élus lors du Conseil Municipal du 9 avril dernier. Par ce courrier ils faisaient part de leur opposition à cet aménagement et y apportaient leur argumentation qui reste d'actualité.

Ils regrettent que le Conseil Municipal n'ait pas jugé utile d'ouvrir un réel débat sur ce sujet qui est structurant à long terme pour la vie du centre bourg. Ils maintiennent donc leur position contre la réalisation de cet investissement proche de 150 000€.

RECENSEMENT POPULATION : NOMINATION AGENTS RECENSEURS

Le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de prendre un arrêté de nomination pour les agents recenseurs qui sont :

- Mme FAUCHEUX Françoise
- Mr MARTINET Alain
- Mr BRAULT Claude

Le recensement se déroulera du 16 Janvier au 15 Février 2019.

Délibération n° 73 /2018

OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour des besoins de services à la cantine, il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi d'adjoint technique d'une durée hebdomadaire de 35 heures, en application des lois et règlements de la fonction Publique Territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

Le Conseil Municipal,

- * Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- * Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- * Vu le décret n°87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,
- * Vu le décret n°87-1108 du 30 décembre 1987 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,
- * Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- 1 – d'accéder à la proposition de Monsieur le Maire
- 2 – de créer à compter du 1^{er} Février 2019 un poste d'adjoint technique de 35 heures hebdomadaires,
- 3 – l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
- 4 – de compléter le tableau des effectifs de la filière technique de la collectivité,
- 5 – les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la commune.

Filière Technique :

Agent de maîtrise

Ancien effectif : 1

Nouvel effectif : 1

Adjoint Technique Territorial

Ancien effectif : 3

Nouvel effectif : 4

DEMANDE DE SUBVENTION INONDATIONS DANS L'AUDE

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de subvention pour les sinistrés des inondations dans l'Aude. Monsieur le Maire propose une aide de 500.00€. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par un vote de : Pour : 5 Contre : 6 Abstention : 5, décide de ne pas verser de subvention.

DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION FRANCAISE DES SCLÉROSES EN PLAQUES

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de subvention pour l'association Française des scléroses en plaques. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par un vote de : Pour : 0 Contre : 12 Abstention : 4, décide de ne pas accorder de subvention.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'une jeune fille en stage actuellement à la garderie et à la cantine qui est en IME s'intègre bien Son stage était dans un premier temps jusqu'à la fin de l'année. Le Maire propose de le reconduire jusqu'en février.

Monsieur BIOTTEAU informe le Conseil Municipal que le mât d'antenne Orange a été livré ce matin.

Monsieur BIET demande l'envoi estimatif des travaux de voirie par mail.

Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal que les vœux auront lieu le vendredi 11 janvier à 18h00 dans l'Espace Culturel.

Monsieur Le Maire fait un point sur la voirie de la commune :

- rue du Marchais : en cours,
- rue de Saintonge : PATA en place,
- rue des Pérolles : repérage des trous pour réparation.

Monsieur LEDOUX signale qu'on lui fait des remarques sur l'éclairage public dans la rue de la Baraudière et la rue du Marchais. Information qu'il a eue lors de son passage à la distribution des colis pour les personnes âgées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Diffusé pour validation au prochain Conseil Municipal avant mise en ligne.